



SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT ET D'EXPLOITATION DU SITE DU BARRAGE DE KRUTH-WILDENSTEIN

55 Grand' rue, 68820 KRUTH

☎ : 03 89 82 26 46 - @: contact@lac-kruth-wildenstein.fr

COMPTE-RENDU
DU COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE KRUTH-WILDENSTEIN
DE LA SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022 À 14H30
Sous la présidence de Monsieur Ludovic MARINONI

Le Président souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 14 h 30.

Présents :

M. Florent ARNOLD – 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte du barrage de Kruth-Wildenstein
M. Cyrille AST - Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin
M. Erick FISCHER – 3^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte du barrage de Kruth-Wildenstein
M. Nicolas JANDER – Conseiller d'Alsace du canton d'Altkirch
Mme Annick LUTENBACHER – 1^{ère} Vice-Présidente du Syndicat Mixte du barrage de Kruth-Wildenstein
M. Ludovic MARINONI – Président du Syndicat Mixte du barrage de Kruth-Wildenstein
M. Rodolphe TROMBINI - Délégué de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Absents excusés :

M. Maxime BELTZUNG – Conseiller d'Alsace du canton de Masevaux
Mme Isabelle HECTOR-BUTZ - Conseillère d'Alsace du canton de Masevaux – procuration à Mme Annick LUTENBACHER
Mme Chantal JEANPERT – Conseillère d'Alsace du canton de Molsheim
M. Raphaël SCHELLENBERGER – Conseiller d'Alsace du canton de Cernay
M. Serge SIFFERLEN - Délégué de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin – procuration à M. Florent ARNOLD

Assistaient également :

Mme Céline ALESSANDRELLI - Responsable administrative du Syndicat Mixte
Mme Nathalie STRAUCH – Office National des Forêts – Responsable de l'unité territoriale de Saint-Amarin

Les décisions suivantes ont été prises, selon l'ordre du jour qui a été transmis à tous les membres en date du 10 novembre 2022.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES GÉNÉRALES

- a) Approbation du compte-rendu de la séance plénière du 17 mars 2022
- b) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le comité syndical
- c) Mission de conseil en gestion des milieux par l'ONF – bilan 2022

2. AFFAIRES FINANCIÈRES

a) Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

3. TOURISME ET PATRIMOINE

- a) Bilan de la saison estivale 2022 des délégataires de service public
- b) Mise à jour de l'opération d'aménagement d'une aire de service et de stationnement pour camping-cars.
- c) Point d'avancement des opérations d'investissement 2022
- d) Manifestations et animations, prévisionnel pour 2023

4. DIVERS ET COMMUNICATION

- a) Points divers
- b) Prochaine séance plénière (séance budgétaire)

1. AFFAIRES GÉNÉRALES

a) Approbation du compte-rendu de la séance plénière du 17 mars 2022

Tous les membres ont été destinataires du procès-verbal de la réunion du jeudi 17 mars 2022. Aucune remarque de la part des élus n'est soulevée, aucune observation n'est faite. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

b) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le comité syndical

Le Président rappelle que lors de la séance plénière du 30 novembre 2021, le comité syndical a consenti des délégations d'une partie des attributions de l'organe délibérant au bureau et au Président.

Conformément aux termes de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des principales décisions prises depuis la précédente séance plénière :

● *Abri-poubelles*

Pour mémoire, le plan pluriannuel d'investissement mis à jour lors de la séance plénière du 17 mars 2022 prévoyait une opération relative à l'optimisation de la collecte des déchets dont l'échéance initialement prévue en 2024 a été avancée et intégrée au budget primitif 2022.

Par délibération du 10 mai 2022, le bureau a approuvé la réalisation d'un abri-bois sur le grand parking du Schlossberg à proximité des bennes de tri, servant de stockage des bennes de collecte des ordures ménagères issues du ramassage effectué par l'agent technique du syndicat mixte ainsi que des ordures provenant d'Alsace Aventure 68.

Le coût de l'opération comprenant la réalisation d'un socle béton et l'implantation d'un abri s'élève à 21 318,19 € TTC (réalisation ROYER FRÈRES / Atelier bois ONF)

M. Florent ARNOLD rappelle que l'association « Claire Vie », qui dispose d'un gîte à proximité du lac et entrepose également ses ordures ménagères au niveau du transformateur électrique, a signalé rencontrer des difficultés pour y déposer les poubelles suite au creusement du fossé le long de la RD 13

bis. Il serait souhaitable que l'association puisse également avoir accès à l'abri-poubelles. Le Président indique y être favorable, un protocole de fonctionnement sera établi prochainement en lien avec la COVED, afin que le ramassage débute en janvier 2023.

● **Communication**

Trois investissements ont été réalisés pour améliorer et renforcer la communication du syndicat mixte :

- La réalisation en interne de panneaux pérennes pour le Schlossberg, imprimés par la sérigraphie Arnold pour un montant de 724,62 € TTC
- l'achat d'une vitrine installée à l'arrière du bâtiment d'accueil, destinée à accueillir les informations propres au syndicat mixte et l'affichage légal, pour un montant de 215,48 € TTC auprès de Fourni Thur Plein Ciel
- l'achat d'un casier à flyers réalisé en bois par l'association d'insertion « Patrimoine & Emploi » qui sert de support pour l'ensemble des flyers touristiques de promotion du territoire ; pour un montant de 350 € net de taxes.

Le Président précise que le casier à flyers a été installé notamment pour les permanences tenues par l'Office de Tourisme de la Vallée de Saint-Amarin cet été. Le retour concernant ces permanences est positif, celles-ci ont été appréciées. Il indique souhaiter que l'opération soit réitérée l'année prochaine avec, si cela est possible, une présence plus fréquente.

● **Opération d'investissement**

Dans le cadre de l'opération de création d'une aire de stationnement et de services pour camping-cars, un devis a été validé par le Président portant sur la réalisation d'un relevé topographique de la zone concernée par l'entreprise AP TOPO (1 110 € TTC)

● **Sécurisation**

L'état sanitaire des arbres au Schlossberg, lié à la sécheresse et aux événements climatiques récents (coup de vent à la période Pâques) a contraint le syndicat mixte à faire procéder à une coupe de sécurisation le long du sentier de découverte. Trois arbres, menaçant le chantier de sauvegarde de la courtine sud du château en cas de chute, ont également été abattus par mesure de précaution. Le coût global de l'opération se chiffre à 3 456 € TTC (entreprise Mura Paysages).

Le comité syndical, après avoir pris connaissance de l'exposé du Président,

PREND ACTE des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au bureau et au Président.

c) Mission de conseil en gestion des milieux par l'ONF – bilan 2022

Le Président rappelle la mission confiée à l'Office National des Forêts consistant à assurer un suivi technique régulier pour le compte du Syndicat Mixte, dans le domaine des travaux réalisés en régie par l'agent d'entretien et à conseiller le Syndicat Mixte en cas de travaux ponctuels nécessaires effectués par des entreprises extérieures.

La parole est donnée à Mme Nathalie STRAUCH, responsable de l'unité territoriale de Saint-Amarin, qui excuse Mme Wendy LACHEREST-STAERK, assurant le poste de conseiller technique du Syndicat Mixte, absente en raison d'une formation professionnelle.

Mme Nathalie STRAUCH revient sur l'année 2021 (mission assurée par M. Patrick FOLTZER) dont le bilan n'avait pas encore été communiqué au Syndicat Mixte. Cette année a été marquée principalement par d'importants travaux en termes de sécurisation (abattages, élagages, haubanage) tant sur le Schlossberg que sur le pourtour du lac. Du suivi d'entretien paysager courant a également été effectué (notamment la renouée du Japon).

L'année 2022 a été une période de transition, M. Patrick FOLTZER a assuré la mission jusqu'à son départ en retraite au printemps puis Mme Nathalie STRAUCH a effectué l'intérim jusqu'à l'arrivée de Mme Wendy LACHEREST-STAERK en septembre. Cette dernière a très vite repris le poste au lac en organisant dès fin octobre une conséquente coupe de sécurisation à l'amont du lac.

Mme Nathalie STRAUCH tient à remercier le Syndicat Mixte pour l'accueil bienveillant réservé à Mme Wendy LACHEREST-STAERK et l'aide apportée dans la compréhension de ce qui est attendu sur ce poste.

Au niveau de la mission confiée, mis à part l'organisation de coupes de sécurisation, il y a eu peu d'interventions. Il est à noter toutefois que la gestion du crapauduc a fait l'objet d'une rencontre avec les services de la CeA à la suite de laquelle une opération de curage a été entreprise par le service des routes. Ce type d'entretien devra être effectué deux fois par an pour conserver un équipement en bon état de fonctionnement et éviter qu'il ne se transforme plus en un piège pour les batraciens. Une prochaine rencontre sera planifiée au printemps.

Compte-tenu des conditions climatiques exceptionnelles cet été et de la fréquentation conséquente du site, des tournées officielles sur le site en soirée ont été réalisées cet été pour effectuer de la prévention (feux) et de la sensibilisation (déchets).

Mme Nathalie STRAUCH tient à rendre les membres du comité syndical attentifs au fait que de nombreux travaux de sécurisation seront à prévoir en 2023 et les années suivantes, en raison des conséquences de la sécheresse. Cette année, le passage à gué permettant le franchissement du petit ruisseau en contrebas de la cascade du Bockloch a été à sec jusqu'à mi-octobre ce qui est exceptionnel dans la durée.

M. Erick FISCHER intervient afin d'indiquer que d'après lui, plus on coupe d'arbres plus ceux qui restent seront fragilisés, il recommande d'enlever uniquement et avec parcimonie ce qui est nécessaire. Il propose également de mener une réflexion sur l'apport d'essences autochtones afin de favoriser la biodiversité. Mme Nathalie STRAUCH en prend note et indique que l'ONF dispose d'un logiciel permettant de définir les essences qui pourraient être adaptées.

2. AFFAIRES FINANCIÈRES

a) Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Le Président rappelle que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'exécutif d'une collectivité locale ou d'un établissement public de coopération intercommunale peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire, les dépenses d'investissement du Budget Principal 2022 s'élèvent au total de 746 619,88 euros, non compris le chapitre 16. Sur la base de ce montant, les dépenses

d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 186 654,97 euros.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget Principal avant le vote du Budget Primitif 2023 selon la répartition suivante :

Imputation Comptable	Libellé	Montant
Compte 2031	Frais d'études	1 350,00 €
Compte 2128	Autres agencements et aménagements	71 005,25 €
Compte 21578	Autre matériel & outillage	125,00 €
Compte 2158	Autre matériel & outillage	300,00 €
Compte 21611	Bien sous-jacents (Schlossberg)	10 025,00 €
Compte 2181	Installations générales agencements divers	1 800,00 €
Compte 21828	Autres matériels de transport	125,00 €
Compte 21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	125,00 €
Compte 2188	Autres immobilisations corporelles	125,00 €
Compte 2312	Aménagements de terrains	101 674,72 €
TOTAL		186 654,97 €

3. TOURISME ET PATRIMOINE

a) Bilan de la saison estivale 2022 des délégataires de service public

Le Président informe les membres de l'assemblée qu'une réunion de fin de saison s'est tenue le vendredi 4 novembre 2022 à laquelle le bureau a convié les principaux intervenants liés au site et notamment les deux délégataires de service public qui ont pu à cette occasion transmettre certains premiers éléments concernant la saison estivale 2022.

- **Le camping du Schlossberg**

Monsieur Maire, gérant du camping, indique avoir réalisé une très bonne saison, comparable à celle réalisée en 2018 (avant les travaux sur la digue et la crise sanitaire).

Le chiffre d'affaires provisoire (emplacements + locations) se monte à 351 134,28 €.

Le camping a accueilli 3 178 visiteurs pour un total de 11 088 nuitées.

Les visiteurs représentent 17 nationalités différentes (les principales nationalités accueillies étant l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, la Belgique puis la Suisse).

À titre de comparaison, le chiffre d'affaires de la saison précédente s'élevait à 181 913,25 € pour 1 575 visiteurs totalisant 5 128 nuitées.

- Alsace Aventure 68

Le premier point établi par le comptable de la structure présente un chiffre d'affaires provisoire de 652 466 € ce qui est à un niveau comparable à 2018.

Ce résultat est atteint notamment grâce aux bons résultats du snack.

Toutefois, ces premiers indicateurs sont à nuancer, car plusieurs facteurs ont entraîné des difficultés et des frais supplémentaires : importantes interventions en régie sur le parcours acrobatique forestier avant l'ouverture de la saison et coupes de sécurisation par une société extérieure, hausse des frais de personnel et gestion compliquée des salariés, moindre fréquentation du lac les jours de canicule et en raison de la polémique sur les cyanobactéries, etc.

Monsieur PAOLIN a durant la réunion de fin de saison fait part de son inquiétude concernant le parcours acrobatique forestier, qui en l'état actuel ne pourra pas être exploité la saison prochaine.

Le comité syndical, après avoir pris connaissance des informations transmises par le Président,

PREND ACTE du bilan de la saison estivale 2022 des délégués de service public.

Le Président informe les membres du comité du fait que la problématique de l'état du parcours acrobatique forestier, activité phare du site, fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain bureau qui se tiendra début décembre.

Il ajoute que la salle multifonctions du bâtiment d'accueil, jusqu'à présent gérée par le syndicat mixte a été confiée au délégué pour le permettre d'avoir un espace de stockage supplémentaire, sans incidence sur la redevance.

b) Mise à jour de l'opération d'aménagement d'une aire de service et de stationnement pour camping-cars

Le Président rappelle que lors de sa séance plénière du 17 mars 2022, le comité syndical a approuvé l'opération d'investissement n° 37 prévue au budget primitif 2022 portant sur l'aménagement d'une aire de service et de stationnement pour camping-cars.

Comme le détail le plan de financement prévisionnel ci-après, qui avait été validé à cette date, celui-ci prévoyait une subvention à hauteur de 80 % par l'Etat au titre du FNADT MASSIF.

Opération d'investissement n° 37

Aménagement d'une aire de services et de stationnement pour camping-cars

	Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles
Travaux, notamment viabilisation du site identifié (selon estimatif du cabinet Berest)	253 000 € HT	Etat (80 %)	
		FNADT Massif	252 274,40 € HT
Equipement de l'aire (selon estimatif Camping-car Park)	47 681 € HT	Fonds propres (20 %) = participation statutaire CCVSA et CeA	63 068,60 € HT
Assistance à maîtrise d'ouvrage	13 662 € HT		
Communication et signalétique	1 000 € HT		
TOTAL	315 343 € HT	TOTAL	315 343 € HT

Le Président expose que l'opération a fait l'objet d'une demande de subvention transmise au Commissariat à l'aménagement au développement et à la protection du massif des Vosges en début d'année, à laquelle aucune réponse n'a été apportée à ce jour en ce qui concerne l'attribution d'une éventuelle subvention.

Il souligne l'importance de la concrétisation de ce projet dont la nécessité avait déjà été identifiée lors d'un précédent programme de mise en valeur du site puisque la zone dédiée avait été terrassée au moment de la réhabilitation du grand parking du Schlossberg.

Dès lors, afin d'éviter que le projet soit une nouvelle fois mis à l'arrêt, le Président propose la révision du plan de financement prévisionnel par l'étude d'autres alternatives de ressources possibles en vue de l'inscription au budget primitif 2023.

Le comité syndical, après avoir pris connaissance de l'exposé du Président,

ACTE le principe de révision du plan de financement de l'opération n° 37 « aménagement d'une aire de service et de stationnement pour camping-cars » et son inscription au budget primitif 2023,

AUTORISE le Président à rechercher des solutions alternatives à la subvention FNADT MASSIF pour le financement de l'opération.

M. Florent ARNOLD souligne l'importance d'une mise en service rapide d'un tel équipement eu égard aux manifestations à venir et à l'attrait croissant du site. Il est rappelé que l'aire de service la plus proche est située sur le parking de l'Express U de Fellingring.

M. Cyrille AST pose la question d'un éventuel financement de l'opération par l'emprunt, ou de la sollicitation d'une subvention au titre de la DSIL / PTRTE.

Le Président fait savoir que la CeA n'est pas favorable au financement par l'emprunt et que le syndicat mixte étudiera effectivement la possibilité de faire appel à une autre subvention.

c) Point d'avancement des opérations d'investissement 2022

Le Président rappelle qu'outre l'opération prévoyant l'aménagement d'une aire de service et de stationnement pour les camping-cars qui a été mentionnée précédemment, trois autres opérations d'investissement ont été inscrites au budget primitif 2022.

● Mise en valeur du Schlossberg

L'opération prévue cette année est achevée, le chantier estival confié à l'association « Patrimoine & Emploi » s'est terminé au début du mois d'octobre et les objectifs fixés ont globalement été atteints (la première brèche de la courtine sud est comblée).

Le budget prévisionnel pour cette opération est respecté.

Cette opération récurrente depuis plusieurs années sera poursuivie en 2023, le syndicat mixte en lien avec l'association et Madame Basso, architecte du patrimoine, étudie les perspectives de travaux pour les années suivantes, le chantier étant arrivé dans une zone délicate (deux brèches difficiles d'accès restent à combler pour assurer la sécurité du site).

Le Président complète son propos en ajoutant qu'une recherche de subvention est également en cours pour cette opération, en lien avec l'association « Patrimoine & Emploi », au niveau de la Fondation du Patrimoine. Il souligne le bon fonctionnement par le système de devis annuel qui a été mis en place depuis 3 ans.

● Poursuite du sentier tour du lac

Le marché concernant la création du sentier « tour du lac » à l'amont du Bihoehe rejoignant le sentier existant au niveau de la cascade du Bockloch a été lancé mi-juillet.

Il comportait deux lots, qui ont été attribués comme suit :

Lot n°1 « création du sentier » : Entreprise NICOLLET

Lot n°2 : « fourniture et mise en place d'une passerelle » : Ferronnerie GAERTNER.

Les travaux de terrassement ont débuté le 26 octobre dernier et l'assise du sentier est déjà créée sur toute sa longueur.

Si les conditions climatiques n'entravent pas le chantier, celui-ci devrait être achevé pour la fin de l'année.

● Plan de circulation et de stationnement

Le poste principal de cette opération pour l'année 2022 consistait en l'implantation d'une passerelle permettant le franchissement du batardeau par les piétons.

La passerelle est en cours de création par la ferronnerie GAERTNER, en lien avec les prescriptions transmises par Rivières de Haute-Alsace, gestionnaire de l'ouvrage hydraulique.

La mise en place de la passerelle est espérée encore cette année et au plus tard début 2023.

Pour ces deux dernières opérations, les coûts prévisionnels (datant de la délibération du comité syndical du 30 novembre 2021) ont quelque peu évolué, principalement en raison de la hausse du coût des matières et des énergies et peuvent se résumer à présent de la manière suivante :

	Délibération validée le 30/11/2021	Montants actualisés
SENTIER BIHOEHE		
Travaux	99 500,00 €	111 536,00 €
Études préalables	8 814,00 €	4 920,00 €
AMO ONF (13 % des travaux)	12 935,00 €	14 499,68 €
PASSERELLE BATARDEAU	99 650,00 €	105 400,00 €
Montant total HT des opérations	220 899,00 €	236 355,68 €

Le comité syndical, après avoir pris connaissance de l'exposé du Président,

PREND ACTE de l'évolution des opérations d'investissement prévues au budget primitif 2022.

d) Manifestations et animations, prévisionnel pour 2023

Le Président informe les membres de l'assemblée qu'outre les traditionnelles manifestations qui se déroulent depuis plusieurs années maintenant sur le site du lac (Courses du lac, Trithur et Fête du lac), l'année 2023 sera marquée par deux nouveautés :

Le 25 juin 2022, la digue du barrage sera le point de départ de l'Alsacienne de Cyclotourisme, une épreuve cycliste renommée, organisée dans le passé au départ de Cernay et qui accueillait environ 2000 participants issus d'une trentaine de pays différents.

Les organisateurs ont sollicité la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin pour accueillir l'évènement dans le cadre de sa stratégie de développement touristique et dans la continuité de l'accueil du Tour de France féminin en 2022 et du Tour de France masculin en 2023 sur son territoire.

Du vendredi 29 septembre au dimanche 1^{er} octobre 2023, le château du Wildenstein sera mis à l'honneur en partenariat avec l'association « Patrimoine & Emploi » et la commune de Kruth. Le week-end sera marqué par une exposition de matériel archéologique mis à jour lors des travaux des dernières années à la salle St Wendelin de Kruth, des visites guidées, une conférence en soirée, la remise des prix d'un concours photo lancé par le syndicat mixte, le chantier participatif « Apporte ta pierre à l'édifice ! » et une journée d'animations du site le dimanche.

Ces deux nouvelles animations du site nécessiteront d'être prises en compte lors de l'élaboration du budget primitif 2023.

Le comité syndical, après avoir pris connaissance de l'exposé du Président,

PREND ACTE des nouveaux projets d'animation du site du lac de Kruth-Wildenstein prévus en 2023.

4. DIVERS ET COMMUNICATION

a) Points divers

M. Florent ARNOLD revient sur un point auquel il attache une grande importance : le devenir de la maison du garde barrage. Il rappelle qu'hormis une pièce encore utilisée ponctuellement par RHA, l'ensemble de l'habitation est inoccupé et il craint que le bâtiment soit vandalisé ou occupé illégalement.

Le Président souligne que la maison est exclue des biens mis conventionnellement à la disposition du syndicat mixte et qu'à ce titre, le syndicat mixte n'est pas décisionnaire en la matière.

Il convient toutefois qu'il serait souhaitable que la CeA se positionne rapidement sur ce qu'elle entend faire de ce bâtiment.

En cas de cession au bénéfice du syndicat mixte, l'usage potentiel de la maison doit être réfléchi.

Mme Annick LUTENBACHER précise qu'à sa connaissance il n'y a pas de volonté à court terme concernant ce bâtiment, la réflexion devrait selon elle être élargie à la maison des sports et de la nature qui est tout aussi vétuste.

M. Erick FISCHER tient à souligner le fait que même si aucun projet à court terme n'est envisagé pour la maison du garde-barrage, il lui semble nécessaire que la CeA entreprenne quelques travaux d'entretien urgent (notamment sur la couverture-zinguerie) pour éviter que l'état de la maison ne périclite.

b) Prochaine séance plénière

En accord avec l'ensemble des membres du comité présents, il est convenu que la date de la prochaine séance plénière fasse l'objet d'un sondage par e-mail avant d'être arrêtée.

Le Président, bien que conscient des difficultés des uns et des autres à concilier leurs différents agendas, regrette que la présence lors de la séance plénière ne reflète pas les réponses transmises par les membres du comité lors du sondage, il souligne la difficulté d'obtenir le quorum aux séances.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président remercie les membres de l'assemblée pour leur attention et clôture la séance à 16 h 15.